

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2025-2026

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

En cas d'absence supérieure à 4 jours consécutifs, l'ensemble des actes, décisions et engagements relevant du domaine de compétence du secrétaire générale dans la gestion matérielle, financière et administrative.
Cette délégation prend effet à la date de publication du présent acte.
Elle est valable tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire.
La signature des actes et décisions pris au regard de cette délégation doit être précédée de : la mention "Pour le chef d'établissement et par délégation", de la fonction, du prénom et du nom du délégataire.

A

Nom : BERTHO

Prénom : Emmanuelle

Qualité : Secrétaire générale

Fonction : Gestionnaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 09/09/2025 17:11:01

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2025-2026

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Actes budgétaires :

- Les marchés et commandes d'un montant inférieur à 1500 euros nécessaires au fonctionnement et à l'équipement du lycée, passés conformément au code des marchés publics pour les procédures d'urgence ou pour les procédures adaptées (état prévisionnel de la commande publique adopté par le Conseil d'administration ou crédits suivis en ressources affectées), dans la limite des crédits régulièrement inscrits au budget et des crédits réellement disponibles,
- Tous types de documents d'engagement des dépenses, les liquidations et les certifications de service faits sans limitation de montant.

Actes relevant du fonctionnement de l'établissement :

- Ordres de missions des personnels agent région et des personnels administratifs de l'établissement,
- Visa des autorisations d'absences et certification des états de frais de ces mêmes personnels,

Cette délégation sera reconduite automatiquement chaque année scolaire, sauf remise en cause par le signataire.

A

Nom : BERTHO

Prénom : Emmanuelle

Qualité : Secrétaire générale

Fonction : Gestionnaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 09/09/2025 17:11:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Marché ovoproduits et produits laitiers: Le Proviseur soumet à l'autorisation du conseil d'administration l'adhésion au groupement de commande alimentaire produits laitiers et ovoproduits, porté par le collège Beaumanoir, qui court du 1/02/2026 au 31/01/2027.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:26:29

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Erasmus 25-26:le Proviseur soumet à l'autorisation du conseil d'administration sa signature de l'avenant N°1 à la convention Erasmus pour l'année 2025-2026. 15 mobilités individuelles d'apprenants et 1 mobilité d'accompagnateur sont prévus dans le cadre de cette convention

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:28:04

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2025

Réuni le : 29/09/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Région-lycées: la signature de la convention d'organisation de la relation entre la Région Bretagne et le lycée Ampère est soumise à l'avis du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:28:41

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A la demande de l'agence comptable le certificat d'admission en non valeur suivant est soumis à l'approbation du conseil d'administration : créance N°21CD19S043271 (T1 2021-2022) d'un montant de 100 euros. Cette créance fait l'objet d'un certificat d'irrecouvrabilité d'huissier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:29:38

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Objet : Acquisition et aliénation des biens</u>
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration Convoqué le : 19/09/2025 Réuni le : 29/09/2025 Sous la présidence de : Tugdual Claquin Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25 Vu - le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20 Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens. Pièce(s) jointe(s) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Poste de repassage (désaffectation) sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration demande au conseil régional de Bretagne de proposer la désaffectation d'un poste de repassage de marque COVEMAT, acquis en 2017. Sous la réserve que leur désaffectation soit prononcée, le conseil d'administration donne son autorisation au chef d'établissement d'aliéner ce bien (don au Lycée Mona Ozouf de Ploërmel).
--

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:30:28

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Repassseuse (mise au rebut): sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la mise au rebut pour destruction d'une repasseuse acquise en 1999 sous réserve que la collectivité locale de rattachement ou l'autorité académique ne s'y oppose pas dans le délai imparti.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:31:03

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2025
Numéro de la DBM : 20
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Cette décision prévoit :
L'affectation de 202,42 euros de reliquats de crédits pédagogiques et de 672,50 euros de nouvelle dotation de crédits pédagogiques au financement des droits de reprographie au service AP.
Un prélèvement sur fonds de roulement de 3200 euros affecté au service ALO pour financer :
-aménagement des bureaux (700 euros)
-deux sèche mains pour les élèves : 1100 euros
-l'augmentation des crédits réception (1000 euros)
-l'achat d'un démarreur pour la maintenance (400 euros)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:31:39

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 29/09/2025

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2025

Réuni le : 29/09/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le compte-rendu du conseil d'administration du 29/09/2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:32:28

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modification du tableau d'attribution des logements de fonction

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/09/2025

Réuni le : 29/09/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le logement 109-10 , auparavant non affecté, à l'emploi d'agent territorial .

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:33:05

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion au club nautique Ploërmel Brocéliande 2025-2026

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'adhésion au club nautique Ploërmel Brocéliande pour les activités se déroulant sur l'année scolaire 2025-2026 est soumise à l'approbation du conseil d'administration (montant : 10 euros).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:33:41

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 29/09/2025

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le compte-rendu du conseil d'administration du 29/09/2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin
Prénom : Tugdual
Signé le : 30/09/2025 19:32:28

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projets karta 2025-2026

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2025
Réuni le : 29/09/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les projets suivants sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- Concours sors de ta bulle
- Théâtre
- Percussion
- Sensibilisation aux différents handicaps
- Théâtre Forum-compagnie Instant

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 30/09/2025 19:36:52